

université
PARIS-SACLAY

LA MAISON
DU DOCTORAT

Programme de financement des cotutelles internationales de doctorat



PROGRAMME DE FINANCEMENT DES COTUTELLES INTERNATIONALES DE DOCTORAT (ADI) 2025

Contenu

Préambule.....	2
Nature du financement.....	2
Critères d'éligibilité.....	3
.....	3
.....	3
Composition de la Commission et calendrier.....	5
Critères d'évaluation des projets par la Commission	6
Résultats de la commission	8
Financement.....	8
Publications	9
Communication	9
Contacts.....	10

Préambule

[La Charte du doctorat](#) précise que l'Université Paris-Saclay « encourage l'originalité et la prise de risque scientifique, l'ouverture internationale et interdisciplinaire des projets doctoraux engagés ».

L'Université Paris-Saclay poursuit une politique de promotion du doctorat à l'international en finançant un programme de soutien aux cotutelles internationales de doctorat, Action Doctorale Internationale (ADI).

Le programme a pour objectifs principaux :

- Engager des projets doctoraux ambitieux, dans le cadre de cotutelles internationales de doctorat et favoriser la mobilité internationale des doctorants.
- Contribuer à l'internationalisation des Graduate Schools, des écoles doctorales et des laboratoires de recherche.
- Développer des partenariats et augmenter la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université Paris-Saclay.

Nature du financement

L>IDEX Paris-Saclay soutient financièrement les lauréats qui seront :

- **Soit recrutés en contrat à durée déterminée** par l'Université Paris-Saclay. La durée du contrat sera égale au nombre de mois de soutien accordés, selon les périodes du séjour de recherche en France dans le cadre de cet appel à projet.
- **Soit, recevront une bourse complémentaire** à un financement étranger qui couvre déjà la totalité de la durée de la thèse pour atteindre le seuil minimum requis. Cette bourse sera attribuée comme complément à un autre financement prévu par un autre organisme et dont le montant initialement prévu est en dessous du seuil requis (voir ci-dessous). La bourse est attribuée sur les périodes du séjour de recherche en France du doctorant ou de la doctorante. Ce soutien est destiné exclusivement au doctorant ou à la doctorante dans le cadre de la mise en place d'une cotutelle internationale de thèse. Les frais liés à la prise d'une assurance accidents de travail pendant leur séjour en France sera également prise en charge dans le cadre du complément de bourse.

NB : Les crédits alloués ne pourront pas financer une prolongation de la thèse (4^{ème} année).

En conformité avec l'arrêté du **26 décembre 2022**, modifiant l'arrêté du **29 août 2016** fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel, le co-financement prévu dans le cadre ADI sera à hauteur du montant de la rémunération du doctorant contractuel.

Un cofinancement substantiel est indispensable pour une durée minimum **de 12 mois** par l'établissement partenaire étranger, un gouvernement étranger ou par une entreprise, une organisation ou une institution étrangère notamment pour **participer à la rémunération du doctorant ou de la doctorante**.

Critères d'éligibilité



Un projet de cotutelle internationale de doctorat



Un établissement partenaire accrédité pour délivrer un double diplôme de doctorat



Un directeur de thèse en France et un directeur de thèse à l'établissement partenaire qui s'engagent à diriger la thèse



Une double inscription



Un co-financement étranger indispensable pour la durée restante de la thèse



Une durée minimum de 12 mois de séjour en France et 12 mois à l'étranger

1. Le projet doit s'inscrire dans le cadre d'une **cotutelle internationale de doctorat** avec une double inscription en doctorat en formation initiale, à l'Université Paris-Saclay et dans un établissement partenaire d'un pays étranger.
 - La demande de cotutelle doit être effectuée avant de candidater. Le candidat ne doit pas être inscrit en thèse depuis plus de 8 mois à la date de réception de la candidature par l'axe international de la Maison du Doctorat. ([Voir les conditions de la cotutelle internationale de doctorat](#) avant de candidater).
2. L'**établissement partenaire étranger** doit être **accrédité pour délivrer le double diplôme de doctorat** et avoir donné un accord de principe explicite, pour l'établissement d'une **cotutelle internationale de doctorat**
3. Le directeur de thèse à l'établissement étranger partenaire s'engage à co-diriger la thèse et soutient la candidature et le projet.
4. L'**unité de recherche d'accueil** du doctorant en France doit faire partie de l'Université Paris-Saclay ([consulter la liste des unités](#)) ainsi, le doctorant devra **être déclaré admissible** par l'une des [écoles doctorales](#) de l'Université Paris-Saclay sous réserve d'obtention du financement par chacun des deux établissements.
5. L'**établissement/le pays partenaire atteste son engagement à financer la thèse en cotutelle**, d'une durée minimale de 12 mois et dans tous les cas, de la durée complémentaire restante par rapport au nombre de mois demandés dans le cadre de cet appel.

6. La durée du séjour est de minimum 12 mois à l'Université Paris-Saclay et minimum 12 mois à l'établissement partenaire.

Soumission des projets

Dépôt des projets/sujets de thèse :

Les directeurs/ directrices de thèse déposent les sujets de thèse sur la plateforme ADUM du 15 janvier 2025 et au plus tard au 23 février 2025, en choisissant :

Le programme doctoral pour les cotutelles internationales de thèse (ADI) et l'année de référence 2025-2026.

Les sujets validés seront visibles aux étudiants à partir du 28 février 2025.

Dépôt du dossier :

- Les étudiants commencent à candidater à partir du 28 février 2025, jusqu'au 31 mars 2025, via [la plateforme ADUM sur le sujet de son choix](#).

Les étudiants doivent créer leur **espace candidat** et déposer les **pièces demandées** pour l'examen de leur candidature par le directeur/directrice de thèse et par l'école doctorale.

Et,

- Les directeurs de thèse, sélectionnent un candidat par sujet et déposent une demande de cotutelle internationale de doctorat, [via l'interface cotutelle](#) au plus tard le 04 avril 2025.

Contenu du dossier à déposer via l'interface par les directeurs de thèse :

Dans le cadre du programme ADI, le dossier du candidat soumis par le directeur de thèse via l'interface, doit inclure les pièces justificatives suivantes :

1. Un CV, une lettre de motivation du candidat pour le projet de cotutelle, dernier diplôme et derniers relevés de notes

Ces pièces permettront d'apprécier le parcours du candidat et de l'adéquation de son profil avec le projet. La lettre de motivation vise à présenter les motivations du candidat pour le déroulement de sa thèse dans un cadre de partenariat international.

2. Une lettre d'engagement à la direction de thèse rattachée à l'établissement étranger partenaire
3. Une ou plusieurs lettres de recommandation formulée/s par d'autres personnes que les directeurs de thèse
4. Une ou plusieurs lettres d'engagement émanant de l'établissement étranger partenaire

Les engagements ci-dessous pourront être pris dans plusieurs lettres et signées par le Doyen de faculté, un Recteur d'université ou par toutes personnes **compétentes pour prendre l'engagement correspondant** et devront attester sans ambiguïté :

i - que l'établissement étranger partenaire, le cas échéant, sous réserve de succès à cet appel à candidature ou d'autres conditions à expliciter, s'engage à établir avec l'Université Paris-Saclay une convention de cotutelle internationale de doctorat(double diplôme) pour cette thèse. **La co-direction ou co-supervision ne suffit pas.** Cette lettre devra être signée par le président de l'établissement étranger partenaire ou l'un de ses délégués habilités à engager l'établissement quant à la mise en place de doubles diplômes.

ii. que le directeur de thèse à l'étranger s'engage à diriger la thèse du doctorant en cotutelle.

iii. au moins une lettre de soutien et d'engagement émanant d'un co-financeur du pays partenaire qui s'engage à compléter le financement ADI au moins pour la durée du séjour prévue à l'étranger (12 mois minimum), précisant le type de ce financement (bourse, salaire), la durée et le montant mensuel en net.

Le co-financeur s'assurera de la possibilité de financer le doctorant, à travers **un contrat ou une bourse directement dans le pays partenaire étranger** et ceci durant le séjour prévu par le calendrier du lauréat.

NB : Il appartient au directeur de thèse et au directeur de l'unité de recherche de s'assurer du sérieux de cet engagement, sous réserve de se voir retirer le financement qui pourrait être accordé dans le cadre de cet appel.

Une réunion d'information obligatoire sera organisée le **31 mars 2025**, en présence des directeurs et directrices de thèse qui auraient proposé un candidat dans le cadre de ce programme.

A l'issue de l'audition par l'école doctorale avant le **15 mai 2025**, de l'année universitaire un avis motivé de l'école doctorale complètera le dossier. Il doit être indiqué le bon déroulement de l'audition, et l'admission à s'inscrire en doctorat sous réserve d'obtention des financements.

Les candidatures éligibles seront étudiées par la commission de sélection du programme.

Composition de la Commission et calendrier

Composition

La commission de sélection du programme doctoral comprend, la vice-présidente en charge du doctorat, la vice-présidence des relations internationales et européenne ou son représentant, des membres du conseil de la politique doctorale, des directeurs ou directeurs adjoints d'écoles doctorales et, un membre de l'équipe administrative de la Maison du Doctorat.

La commission étudiera chaque candidature sur la base des critères d'évaluation des projets, **tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Il est conseillé aux porteurs des projets de mettre en avant les éléments permettant de soutenir la candidature de la manière la plus lisible et explicite pour les membres de la commission.

Critères d'évaluation des projets par la Commission

Les paragraphes suivants constituent une aide à la préparation de la candidature et des critères requis.

Critère 1 – Excellence de la candidature et du projet doctoral :

Il est attendu de l'école doctorale qu'elle émette un avis motivé sur l'excellence de la candidature dans son ensemble (le candidat, le projet doctoral, le projet de partenariat international, les deux laboratoires, les conditions d'encadrement dans les deux établissements) et qu'elle apporte des éléments permettant de mettre cette candidature en perspective vis-à-vis des autres candidats auditionnés par l'école doctorale.

La commission de sélection du programme pourra prendre en considération d'autres éléments attestant de la qualité reconnue des deux équipes d'accueil et d'encadrement, du niveau du candidat ou de la candidate, de l'originalité et de la prise de risque scientifique, de l'ouverture interdisciplinaire et internationale du projet doctoral.

Critère 2 - Conditions favorables au bon déroulement du projet doctoral en cotutelle internationale de doctorat :

Sur ce second critère, il est attendu des candidats et de leurs directeurs de thèse pressentis qu'ils fournissent à la commission de sélection des projets un argumentaire répondant aux questions ci-dessous :

- **Les motivations du candidat ou de la candidate :** quelles sont ses attentes et les motivations pour préparer une thèse de doctorat en cotutelle internationale ? *Accéder à d'autres visions du sujet, à des compétences complémentaires, à un terrain d'étude international, vivre une expérience interculturelle, développer ses compétences linguistiques, valoriser une expérience internationale par un double-diplôme, améliorer ses perspectives professionnelles ... ?*
- **L'expérience de collaboration entre les partenaires :** quel est le niveau de connaissance mutuelle des équipes de recherche en France et à l'étranger ? Les deux directeurs de thèse ont-ils déjà coopéré ou co-publié ? Ont-ils prévu des mobilités pour se rencontrer pendant la thèse ? *Si la collaboration est déjà importante, détailler le niveau de connaissance des équipes et les réalisations. Si la collaboration est émergente, préciser les enjeux scientifiques et les modalités pour se rencontrer et mieux collaborer.*

- **Le projet de coopération autour du projet doctoral** : Comment sera assuré le partage de la direction scientifique du projet doctoral et le suivi du doctorant entre les deux directeurs de thèse ? *Sont-ils complémentaires d'un point de vue scientifique ? Une mobilité des directeurs de thèse ou des co-encadrants est-elle envisagée pour accompagner le projet ? L'accueil dans les deux laboratoires a-t-il été bien préparé, les directeurs des unités de recherche soutiennent-ils le projet ? Le sujet de recherche requiert-il cette coopération (par ex. activité de recherche associée à un site géographique, accès à une plateforme expérimentale, compétences complémentaires) ? La durée prévisionnelle des séjours du doctorant dans les deux pays est-elle équilibrée ?*

Critère 3 – L'intérêt institutionnel de ce partenariat international

Sur ce troisième critère, il est attendu des candidats et de leurs directeurs de thèse pressentis qu'ils fournissent à la commission de sélection des projets du programme un argumentaire répondant aux questions ci-dessous :

L'accord s'inscrit-il dans un **partenariat institutionnel déjà structuré** ?

- **S'il s'inscrit** dans un partenariat institutionnel déjà structuré,
- Quelle est la **nature de ce partenariat**, ses dates de début et de fin ? S'agit-il d'Accord-Cadre de double diplôme de doctorat ou de diplôme conjoint, d'un Accord de Coopération entre l'Université Paris-Saclay et/ou l'une de ses composantes, établissements-composantes, Université membre associée ou organisme de recherche membre (UMI, LIA, IRN (ex-GDRI), ou d'un programme de recherche international ou dans une coopération scientifique formalisée entre les unités de recherches ?
 - Le projet permet-il **d'entretenir ou d'intensifier** cette coopération déjà existante ? Le projet permet-il de prolonger ou de transformer une coopération existante ?
- **S'il ne s'inscrit pas** dans un partenariat institutionnel déjà existant,
- L'accord permet-il de développer des liens avec un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de premier plan, présentant un intérêt pour le **développement de la coopération internationale** de l'Université Paris-Saclay ?
 - L'accord est-il susceptible de contribuer à développer une **filière de recrutement** d'excellents candidats, d'aider au développement de la mobilité entrante et sortante d'étudiants, de doctorants, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ?
 - Le partenariat est-il susceptible d'accroître l'attractivité de la formation doctorale de l'Université Paris-Saclay ou sa reconnaissance internationale ? Favoriser des échanges de bonnes pratiques ?

Quelle sera la contribution du partenaire étranger ? Qu'il s'agisse de l'établissement d'enseignement supérieur partenaire ou d'une autre entité du pays partenaire (programme dédié d'un gouvernement étranger par exemple), quelle participation au

financement du projet est envisagée, en particulier à la rémunération du doctorant (minimum requis 12 mois)? Participation au financement de diverses dépenses occasionnées par la cotutelle, telles que des frais de déplacement pour la soutenance, par exemple ? Quelles possibilités d'hébergement, d'aide financière pour la mobilité du doctorant peuvent éventuellement lui être proposées ?

Nous signalons la possibilité de déposer, de manière coordonnée **un couple de projet** de cotutelle internationale de doctorat dans le cadre de cet appel à candidature, avec un processus prévoyant que l'un des doctorants en cotutelle soit financé à 100% par l'IDEX Paris-Saclay et l'autre à 100% par l'établissement étranger partenaire, il faudra alors **déposer deux demandes distinctes** dans le cadre de cet appel à projet et, de préciser, de manière très explicite, dans **chacune des deux demandes**, le lien entre les deux candidatures.

NB : L'établissement partenaire dans ce cas doit prévoir un financement au moins égal au seuil de rémunération prévue dans le cadre d'un contrat doctoral.

Résultats de la commission

Les résultats sont publiés une semaine après la tenue de la commission.

L'axe international de la Maison du doctorat communique les résultats aux écoles doctorales, aux directeurs de thèse et aux lauréats.

Les attestations des lauréats sont éditées **que si le directeur de thèse transmette une attestation d'engagement financier définitif de l'établissement étranger au plus tard, une semaine après la publication des résultats.**

Financement

Les Actions Doctorales Internationales (ADI) apportées par l'IDEX Paris-Saclay sont destinées essentiellement à la rémunération des doctorants lauréats.

L'IDEX Paris-Saclay soutient financièrement les lauréats qui seront :

- Salarié·e·s
Les salarié·e·s recruté·e·s en contrat à durée déterminée par l'Université Paris-Saclay. La durée du contrat sera égale au nombre de mois de soutien accordés, selon les périodes du séjour de recherche en France dans le cadre de cet appel à projet.
- Boursier·e·s
Les boursier·e·s recevront une bourse complémentaire à un financement étranger qui couvre déjà la totalité de la durée de la thèse pour atteindre le seuil minimum

requis. Cette bourse sera attribuée comme complément à un autre financement prévu par un autre organisme et dont le montant initialement prévu est en dessous du seuil requis. La bourse est attribuée sur les périodes du séjour de recherche en France du doctorant ou de la doctorante. Les frais liés à la prise d'une assurance accidents de travail pendant leur séjour en France sera également prise en charge dans le cadre du complément de bourse.

Un cofinancement substantiel est indispensable pour une durée minimum de 12 mois par l'établissement partenaire étranger, un gouvernement étranger ou par une entreprise, une organisation ou une institution étrangère notamment pour participer à la rémunération du doctorant ou de la doctorante.

ATTENTION : Les financements accordés dans le cadre de cet appel ne prévoient pas de possibilité d'obtenir une prolongation du financement au-delà du nombre de mois accordés.

Cas particulier

Nous signalons la possibilité de déposer, de manière coordonnée un couple de projet de cotutelle internationale de doctorat dans le cadre de cet appel à candidature. Dans ce cas, l'un-e des doctorant-e-s en cotutelle est financé-e à 100% par l'IDEX Paris-Saclay et l'autre à 100% par l'établissement étranger partenaire, sous réserve que le seuil du financement du partenaire respecte [la réglementation en vigueur en France](#).

Publications

L'IDEX Paris-Saclay est financé par le programme d'investissements d'avenir, géré par l'ANR. L'état demande à ce que toute production scientifique issue d'une recherche financée par l'IDEX Paris-Saclay, comme c'est le cas des thèses en cotutelles de ce programme, mentionne l'IDEX en tant que ANR-11-IDEX-0003.

Il faudra donc ajouter aux publications, communications et autres productions scientifiques la phrase suivante :

Communication

En outre, les supports visuels (présentations PowerPoint ou autre, affiches et posters) devront impérativement comporter les logos de l'Université Paris-Saclay et du programme des Investissements d'Avenir.



L'ANR réalise des études pour évaluer l'impact des financements accordés. Le cadrage général de l'ANR est le suivant : *"Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de France 2030 portant la référence "ANR-11-IDEX-003"*

Calendrier

- Ouverture du portail pour le dépôt des sujets : **15 janvier 2025**
- Fermeture du portail pour le dépôt des sujets : **23 février 2025**
- Ouverture des candidatures : **28 février 2025**
- Clôture des candidatures : **31 mars 2025**
- Date limite de dépôt de la demande de cotutelle par les directeurs de thèse : **31 mars 2025**
- Réunion avec les directeurs de thèse : **31 mars 2025**
- Date limite de la réception des avis rendus par les écoles doctorales : **15 mai 2025**
- Commission de sélection du programme se réunira : le 18 juin à **10h**

Contacts

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser sur l'adresse mail suivante :

adi.upsaclay@universite-paris-saclay.fr

université
PARIS-SACLAY

LA MAISON
DU DOCTORAT

International cotutelle funding programme



INTERNATIONAL COTUTELLE OF DOCTORATE 2025 FUNDING PROGRAMME (ADI)

Table of Content

Preamble	2
Nature of the funding	2
Eligibility criteria	3
Submission of projects	4
Committee's decision.....	8
Funding.....	8
Publications.....	9
Contacts	10

Preamble

[The Doctoral Charter](#) specifies that Université Paris-Saclay “encourages originality and scientific risk-taking, as well as the international and interdisciplinary openness the doctoral projects undertaken”.

Université Paris-Saclay is pursuing a policy of promoting doctoral studies internationally by financing a programme of support for international cotutelle of doctorate, “Action Doctorale Internationale (ADI)”.

The main objectives of the programme are:

- Initiating ambitious doctoral projects, within the framework of the international cotutelle of doctorate and to promote the international mobility of doctoral students.
- Contributing to the internationalization of Graduate Schools, doctoral schools and research units.
- Developing partnerships and increase the visibility and international attractiveness of Université Paris-Saclay.

Nature of the funding

IDEX Paris-Saclay provides financial support to the laureates who will be:

- **Either recruited on a fixed-term contract** by Université Paris-Saclay. The duration of the contract will be equal to the number of months of support granted, according to the periods of the research stay in France within the framework of this call.
- **Or, they will receive a complementary grant** to a foreign funding which already covers the whole duration of the thesis in order to reach the minimum required threshold. This grant will be awarded as a complement to another funding provided by another foreign organization and whose amount initially planned is below the required threshold (see below). The grant is awarded over the period of the doctoral student's research stay in France. This support is exclusively intended for the doctoral student in the context of an international cotutelle. The expenses related to taking out a workplace accident insurance during their stay in France will also be covered by the grant supplement.

NB: The allocated funding cannot finance an extension of the thesis (4th year).

In accordance with the decree of **December 26th, 2022**, modifying the decree of **August 29th, 2016**, fixing the amount of the remuneration of the contractual doctoral student, the co-financing provided for in the ADI framework will be up to the amount of the remuneration of the contractual doctoral student.

Substantial co-financing is essential for a minimum duration of **12 months** by the foreign partner institution, a foreign government or by a foreign company, organization or institution, in particular **to participate in the remuneration of the doctoral student**.

Eligibility criteria



1. The project must be part of **an international cotutelle of doctorate** with a double enrolment in a PhD programme, at Universit  Paris-Saclay and at a partner institution in a foreign country.
 - The request for a cotutelle must be made before applying. The candidate must not have been enrolled in a thesis for more than 8 months at the date of receipt of the application ([See the conditions of the international cotutelle](#) of doctorate before applying).
2. **The foreign partner institution must be accredited to award the double doctoral degree** and have given an explicit agreement in principle to the establishment of the **international cotutelle of doctorate**.
3. The thesis supervisor at the foreign partner institution undertakes to co-supervise the thesis and supports the application and the project.
4. **The doctoral student's host research unit** in France must be part of Universit  Paris-Saclay ([see the list of units](#)) and the doctoral student **must be admissible by one of the doctoral schools of Universit  Paris-Saclay, subject to obtaining funding from both institutions.**
5. **The partner institution/country certifies its commitment to finance the doctorate under a cotutelle**, for a minimum duration of 12 months and in all cases, for the complementary duration to the number of months requested in the framework of this programme.
6. **The minimum duration of stay is 12 months at Universit  Paris-Saclay and 12 months the partner institution.**

Submission of projects

Submission of thesis projects/subjects:

Thesis supervisors submit the thesis subjects on the **ADUM** platform from **January 15th, 2025 to February 23rd, 2025**, by choosing:

The doctoral programme for international cotutelle (ADI) and the year of reference 2025-2026.

Validated subjects will be available to students on **February 28th, 2025**.

Submission of the application:

→ Students start applying from **February 28th, 2025, to March 31st, 2025**, via [the ADUM platform on the subject of their choice](#).

Students must create their **candidate space** and submit the documents required for their application to be examined by the thesis supervisor.

And,

→ The thesis supervisors select one candidate per subject and submit an application for an international cotutelle of doctorate, [via this interface](#) no later than **April 4th, 2025**.

Content of the file:

Within the **framework of the ADI program**, candidate's file, submitted by the thesis supervisor via the interface, should contain the following supporting documents:

1. A CV, a cover letter from the applicant for the cotutelle project, last diploma and transcripts

These documents will make it possible to assess the candidate's background and the suitability of their profile to the project. The cover letter aims to present the candidate's motivations for carrying out their thesis within an international partnership framework.

2. A letter of commitment to the thesis supervision by the thesis supervisor affiliated with the partner foreign institution.

The letter should state that the foreign thesis supervisor commits to supervising the cotutelle doctoral thesis.

3. One or more letters of recommendation from people other than the thesis directors
4. One or more letters of support and commitment from the foreign partner institution

The commitments below may be made in several letters and signed by the Dean of Faculty, a University Rector or **by any person competent to make the corresponding commitment** and must unambiguously attest to the following

- i. that the foreign partner institution, if applicable, subject to success in this call for applications or other conditions to be explained, undertakes to establish an international cotutelle of doctorate agreement (double degree) with the Université Paris-Saclay for this thesis. **Co-supervision is not sufficient.** This letter must be signed by the president of the foreign partner institution or one of its delegates authorised to commit the institution to the establishment of double degrees.
- ii. that the thesis supervisor abroad undertakes to direct the thesis of the co-supervised doctoral student.
- iii. at least one letter of support and commitment from a co-funder in the partner country committing to supplement the ADI funding, at least for the duration of the planned stay (minimum 12 months). This letter should specify the type of funding (scholarship, salary), duration, and monthly net amount.

The co-funder will make sure that it is possible to finance the doctoral student, through a contract or a grant directly or in agreement with the doctoral student's institution in the partner country.

NB: It is the responsibility of the thesis supervisor and the research unit supervisor to ensure the seriousness of this commitment, subject to losing the funding that may be granted under this call.

A mandatory information meeting will be held on March 31st, 2025, with the presence of the thesis supervisors who have proposed a candidate under this program in attendance.

Following the audition by the doctoral school before May 15th, 2025, of the academic year, a motivated opinion from the doctoral school will complete the file. It must indicate the smooth progress of the audition and admission to enroll in the doctorate, subject to obtaining funding.

Eligible applications will be examined by the programme's selection committee.

Composition of the Committee and calendar

Composition

The doctoral programme selection committee is composed by the vice-president in charge of doctorate, the vice-president of international and european relations, members

of the doctoral policy council, supervisors or deputy supervisors of doctoral schools, and a member of the administrative team of Maison du Doctorat.

The committee will study each application on the basis of the project evaluation criteria, **any incomplete application will not be considered.**

Project leaders are advised to put forward the elements that support the application in the most readable and explicit way for the committee members.

The Committee's evaluation criteria for projects

The following paragraphs are intended to assist in the preparation of the application and the criteria required.

Criterion 1 - Excellence of the application and the doctoral project:

The doctoral school is expected to give a reasoned opinion on the excellence of the application as a whole (the applicant, the doctoral project, the international partnership project, the two laboratories, the conditions of supervision in the two institutions) and to provide elements that will enable the application to be put into perspective with respect to the other applicants auditioned by the doctoral school.

The programme selection committee may take into consideration other elements attesting to the recognised quality of the two host and supervisory teams, the level of the candidate, the originality and scientific risk-taking, and the interdisciplinary and international scope of the doctoral project.

Criterion 2 - Favourable conditions to the successful completion of the international cotutelle of doctorate:

On this second criterion, candidates and their prospective thesis supervisors are expected to provide the project selection committee with an argument answering the questions below:

→ **The motivations of the candidate:** what are his or her intentions and/or reasons to prepare an international cotutelle of doctorate? *The access to other visions on the subject, to complementary skills, to an international field of study, to an intercultural experience, to develop language skills, to enhance the value of an international experience through a double degree, to improve one's professional prospects... ?*

→ **The experience of collaboration between the partners:** what is the level of mutual knowledge of the research teams in France and abroad? Have the two thesis supervisors already cooperated or co-published? Have they planned mobility to meet during the thesis? If the collaboration is already important, detail the level of knowledge of the teams and the achievements. If the collaboration is emerging, specify the scientific issues and the modalities to meet and better collaborate.

→ **The cooperation project around the doctoral project:** How will be ensured the sharing of the scientific direction of the doctoral project and the follow-up of the doctoral student by the two thesis supervisors? *Are they complementary from a scientific point of view? Is the mobility of the thesis supervisors or co-supervisors considered to accompany the project? Has the reception in the two laboratories been well prepared, do the supervisors of the research units support the project? Does the research topic require this cooperation (e.g. research activity associated with a geographical site, access to an experimental platform, complementary skills)? Is the expected duration of the PhD student's stay in the two countries balanced?*

Criterion 3 - The institutional interest of this international partnership

For this third criterion, applicants and their prospective thesis supervisors are expected to provide the Committee answers to the questions below:

Is the agreement part of an already **structured institutional partnership**?

- **If it is part** of an already structured institutional partnership,
 - What is the **nature of this partnership**, its start and end dates? Is it a Framework Agreement for a double doctoral degree or a joint degree, a Cooperation Agreement between Université Paris-Saclay and/or one of its components, component institutions, associate member university or member research organisation (UMI, LIA, IRN (ex-GDRI), or an international research programme or in a formalised scientific cooperation between research units?
 - Does the project allow to **maintain or intensify** this already existing cooperation? Does the project enable the extension or transformation of an existing cooperation?
- **If it is not part** of an already existing institutional partnership,
 - Does the agreement allow for the development of links with a leading higher education and research institution of interest for the **development of the international cooperation** of the Université Paris-Saclay?
 - Is the agreement likely to contribute to the development of a **recruitment pipeline** of excellent candidates, to help the development of incoming and outgoing mobility of students, PhD students, researchers and teacher-researchers?
 - Is the partnership likely to increase the attractiveness of doctoral training at Université Paris-Saclay or its international recognition? Promote exchanges of good practices?

What will be the contribution of the foreign partner? Whether it is the partner higher education institution or another entity in the partner country (e.g. a dedicated programme of a foreign government), what contribution to the financing of the project is envisaged, in particular to the remuneration of the doctoral student (minimum required 12 months)? Participation in the financing of various expenses incurred by the cotutelle, such as travel

expenses for the defence, for example? What possibilities for accommodation and financial support for the mobility of the doctoral student can be offered?

We would like to point out the possibility of submitting, in a coordinated manner, **a couple project** for an international cotutelle of doctorate within the framework of this call for applications, with a process whereby one cotutelle doctoral student is financed 100% by IDEX Paris-Saclay and the second doctoral student 100% by the foreign partner institution. In this case, it will be necessary **to submit two separate applications** within the framework of this call for proposals and to specify, in a very explicit manner, **in each of the two applications**, the link between the two applications. This type of arrangement is encouraged.

NB: In this case, the partner institution must provide funding at least equal to the threshold amount provided under the framework of the doctoral contract.

Committee's decision

The results are published one week after the commission meeting.

The international PhD Axis of La Maison du Doctorat communicates the results to the doctoral schools, thesis supervisors, and laureates.

Certificates for laureates are issued only **if the thesis supervisor submits a final financial commitment certificate from the foreign institution no later than one week after the publication of the results.**

Funding

The International Doctoral Actions (ADI) provided by IDEX Paris-Saclay are mainly intended to finance doctoral students.

IDEX Paris-Saclay provides financial support for laureates who will be:

- Employees

Employees recruited on fixed-term contracts by Université Paris-Saclay. The duration of the contract will be equal to the number of months of support granted, according to the periods of the research stay in France within the framework of this call for projects.

- Scholarship holders

Scholarship holders will receive a grant to supplement foreign funding which already covers the entire duration of the thesis in order to reach the minimum threshold required. This grant will be awarded as a supplement to other funding provided by another organisation and for which the amount initially planned is below the required threshold. The grant is awarded for the duration of the doctoral student's research stay in France.

The cost of taking out work-related accident insurance during their stay in France will also be covered as part of the grant supplement.

Substantial co-financing is essential for a minimum period of 12 months from the foreign partner institution, a foreign government or a foreign company, organisation or institution, in particular to contribute to the doctoral student's funding.

PLEASE NOTE: The funding granted under this call for proposals does not provide for the possibility of obtaining an extension of the funding beyond the number of months granted.

Special cases

We would like to draw your attention to the possibility of submitting, in a coordinated manner, a couple of international doctoral cotutelle projects under this call for applications. In this case, one of the co-tutored doctoral students will receive 100% funding from IDEX Paris-Saclay and the other 100% from the foreign partner institution, provided that the partner's funding threshold complies with [the regulations in force in France](#).

Publications

The IDEX Paris-Saclay is financed by the "programme d'investissements d'avenir", managed by the ANR. The state requires that any scientific production resulting from research and financed by IDEX Paris-Saclay, as is the case for cotutelle thesis of this programme, mention IDEX as ANR-11-IDEX-0003.

The following sentence should therefore be added to publications, communications and other scientific productions:

In addition, visual aids (PowerPoint or other presentations, posters) must imperatively include the logos of Université Paris-Saclay and the "programme d'investissements d'avenir".

université
PARIS-SACLAY



The ANR carries out studies to evaluate the impact of the funding granted. The general framework of the ANR is as follows: "This work has benefited of an aid from the State under France 2030 with the reference "ANR-11-IDEX-003".

Calendar

- Opening of the portal for the submission of subjects: **January 15, 2025**
- Closing of the portal for the submission of subjects: **February 23, 2025**
- Opening of applications: **February 28, 2025**
- Closing of applications: **March 31, 2025**
- Deadline for the submission of the cotutelle application by thesis supervisors: **April 4, 2024**
- Meeting with the thesis supervisors: **March 31, 2025**
- Deadline for the selection of candidates by the doctoral schools: **May 15, 2025**
- The programme selection committee will meet: **June 18, 2025** at 10 a.m

Contacts

If you have any questions, please do not hesitate to ask them on the following e-mail address:

adi.upsaclay@universite-paris-saclay.fr

Programme doctoral de financement des cotutelles internationales de doctorat (ADI) 2025

Je suis directeur.rice de thèse à
UPSaclay et je suis intéressé.e
par le programme ADI qui
finance les projets de cotutelle
internationale de doctorat

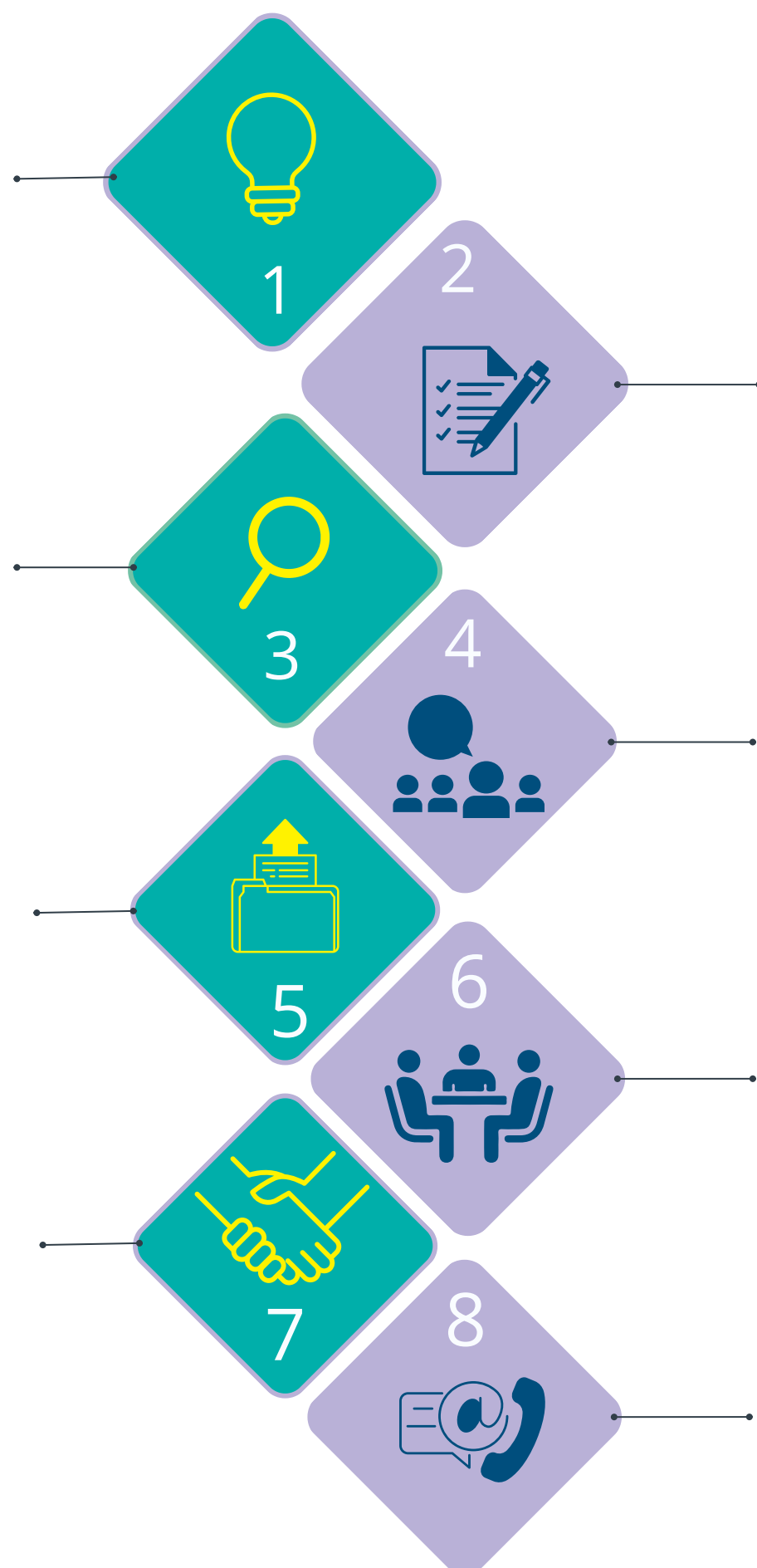


Je dépose un/des sujet.s de thèse
sur ADUM entre le **15/01 et le
23/02** via l'interface ADUM et je
prends connaissance de l'Appel à
projets ADI

Je procède à une première
sélection des candidat.e.s ayant
déposé un dossier pour mon sujet

je dois déposer la demande de
financement pour la cotutelle en
ligne au plus tard le **04/04/2024**

Si l'ED rend un avis favorable
suite à l'audition au plus tard
le 15/05, son dossier sera
présenté en commission en juin



Les étudiant.e.s peuvent
candidater **du 28/02 au 31/03**

Je dois participer à la réunion
d'information du **31 mars**

L'ED organise l'audition du
candidat entre avril et mai, si
son dossier est sélectionné

L'Axe international nous
communiquera les résultats de
la commission et nous informe
des démarches administratives
si besoin

Nous contacter

Axe International -doctorat-
adi.upsaclay@universite-paris-saclay.fr
cotutelles.internationales@universite-paris-saclay.fr



L'école doctorale dans la campagne ADI 2025

Entre le 15/01/2025 et le
27/02/2025

Validation des sujets par les écoles
doctorales

4/04 : Date limite de dépôt de dossier
pour ADI par le directeur de thèse **via**
l'interface

Évaluation des dossiers par les
rapporteurs et par l'axe
international de la Maison du
doctorat

28/02 : Ouverture du portail de
candidatures
31/03 : Fermeture du portail de
candidatures

15/05 : Date limite de dépôt
des avis détaillés par les
écoles doctorales

18 juin à 10h00 : Commission ADI



Nous contacter

Axe International Doctorat
adi.upsaclay@universite-paris-saclay.fr
cotutelles.internationales@universite-paris-saclay.fr



International Doctoral Cotutelle Funding Programme (ADI)



Nous contacter

Axe International Doctorat

adi.upsaclay@universite-paris-saclay.fr

cotutelles.internationales@universite-paris-saclay.fr